

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

2018 DAC 347 Subvention (1.745.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1e).

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

L'établissement culturel Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a été créé par délibération en date des 16 et 17 juillet 2007, sous la forme d'un établissement public local, à caractère administratif. Notre assemblée a voté, dans sa séance des 29, 30 et 31 mars 2016, la transformation de cet établissement public en établissement public de coopération culturelle, à caractère industriel et commercial. Un arrêté préfectoral portant création de cet établissement public de coopération culturelle a été pris le 6 juin 2016. La nouvelle entité est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle a son siège au 10, passage de la Canopée - 75 001 Paris. Les membres du conseil d'administration ont été désignés par le conseil municipal de Paris et le conseil départemental de Paris. L'établissement est présidé par Nathalie Maquoi, Conseillère de Paris.

Les statuts de cette régie lui fixent pour mission de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur, dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. L'accomplissement de cette mission confiée par la collectivité parisienne à la MPAA, s'articule autour de plusieurs volets : la mise en place à chaque saison, à l'Auditorium Saint-Germain, d'une programmation proposée aux amateurs, la création d'un centre de ressources sur les possibilités offertes en matière de pratique amateur sur le territoire parisien et le développement de lieux de répétition destinés aux amateurs.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite et le développement du projet, avec l'ouverture en février d'un nouveau site au 19 rue Breguet dans le 11^{ème} arrondissement. Ce lieu propose aux amateurs deux espaces de répétition pour le théâtre, avec la possibilité de transformer le plus grand des deux espaces en salle de spectacle de 48 places assises, un espace de répétition pour la danse et un atelier destiné aux compagnies amateurs désirant confectionner des décors de théâtre. Ainsi, le réseau MPAA se déploie désormais sur cinq sites situés dans les quartiers des Halles (Canopée), de Saint Germain des Prés (6^e), de Broussais (14^e), de Saint Blaise (20^e) et de la Bastille (11^e). Par le développement de son réseau, la MPAA apporte ainsi aux amateurs et à des centaines d'associations des services et des réponses concrètes, qui correspondent à leurs besoins. Chaque lieu met en œuvre des actions culturelles pour favoriser son ancrage territorial, au sein de quartiers aux caractéristiques très diverses.

La MPAA a ainsi offert plus de 8000 heures de répétitions à près de 400 formations amateurs. Elle a organisé 47 ateliers, pour un volume horaire global de 1570 heures, qui ont accueilli près de 800 personnes. 124 spectacles (140 représentations) ont été organisés, attirant 25 000 personnes.

En 2017, la MPAA a proposé des projets avec de nombreux partenaires parisiens, tels que le Théâtre du Rond-Point, le Tarmac, la Philharmonie de Paris, le Théâtre de l'Aquarium, le Centre Musical Barbara/Fleury Goutte d'Or, la Maison du Geste et de l'Image...

L'année a également été marquée par la nomination d'une nouvelle directrice, Sonia Leplat, qui a pris ses fonctions le 18 septembre dernier.

Cette année, la nouvelle directrice a défini un plan d'actions pour mettre en œuvre le projet sur lequel elle a été désignée. Ce projet prévoit notamment le renforcement du centre de ressources avec la mise en place d'un portail numérique avec une entrée spécifique pour ce centre comprenant les aspects fondamentaux suivants : une base de données complète pour l' (auto) référencement des collectifs, les formations amateurs et les événements ; les ressources juridiques ; une plateforme fonctionnant sur le mode de réseau social pour le partage d'informations. Ce portail numérique devrait être opérationnel pour la fin de l'année 2018.

Un poste de chargé.e du centre de ressources a été créé. Le recrutement est en cours.

L'équipement préparera également une série d'événements pour la rentrée prochaine (du 28 septembre au 7 octobre), afin de célébrer les 10 ans d'existence de la MPAA.

La MPAA poursuivra ses activités de soutien à la pratique amateur et renouvellera ses partenariats.

La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs étant depuis le 1^{er} janvier 2017 un établissement public de coopération culturelle, associant la commune de Paris et le département de Paris, son fonctionnement est financé par les contributions de la commune de Paris et du département de Paris.

Je vous propose de fixer à 1 745 000 euros le montant total de la contribution de la commune de Paris à l'établissement public de coopération culturelle MPAA au titre de l'année 2018, soit un complément de 636 250 euros, déduction faite de l'acompte déjà voté.

Le soutien départemental a été fixé à 672 500 euros en 2018, et a été approuvé par notre assemblée, siégeant en formation départementale, dans sa séance de juillet.

Ainsi, le soutien total de la Ville et du Département au titre de l'année 2018 s'élèvera à 2 417 500 euros, soit une augmentation de 200 000 euros, par rapport au soutien de l'an dernier. Cette augmentation permettra à la nouvelle direction de mettre en place son projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet.

La Maire de Paris